OMBUDSMAN ONTARIO

L'ombudsman est un officier de l'Assemblée législative qui fait directement rapport à l'Assemblée. Son mandat est énoncé dans la *Loi sur l'ombudsman*. L'ombudsman publie le rapport annuel exigé par la Loi, ainsi que, tout au long de l'année, des rapports spéciaux sur des enquêtes systémiques menées par l'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman.

L'ombudsman enquête sur les plaintes concernant l'administration d'organismes gouvernementaux de la province de l'Ontario et fait des recommandations en vue d'améliorer les politiques, programmes et services gouvernementaux. L'ombudsman peut enquêter sur des plaintes individuelles et systémiques présentées par des membres du public, des députés ou de son propre chef. Les services de l'ombudsman sont gratuits.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Bureau de l'ombudsman a enregistré une hausse de 27 % du nombre de dossiers, avec plus de 18 500 plaintes reçues. Il semble bien que ce chiffre sera dépassé en 2012 2013. Le Bureau de l'ombudsman a un effectif de 86 ETP, dont 63 membres du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB). La convention collective actuelle du Bureau vient à expiration le 31 mars 2013.

L'ombudsman examine également les plaintes de citoyens concernant des réunions à huis clos en vertu de la Loi sur les municipalités, lorsqu'aucun enquêteur municipal n'est en poste. Cette compétence a été ajoutée en 2008 et mise en œuvre à partir des ressources existantes, sans hausse connexe du budget de fonctionnement du Bureau. L'ombudsman publie également un rapport annuel sur les enquêtes menées par son bureau concernant les réunions à huis clos, ainsi que des rapports spéciaux sur des enquêtes précises.

Le Bureau de l'ombudsman est très présent sur les médias sociaux. Les particuliers peuvent communiquer avec le Bureau pour déposer une plainte en personne, par écrit, en appelant une ligne sans frais, par courriel, par Internet ou au moyen d'une application Web pour mobiles. Le Bureau donne de nombreux renseignements concernant ses activités et certaines enquêtes, en français et en anglais, sur son site Web (www.ombudsman.on.ca).

SOMMAIRE - PROGRAMME

($)

CRÉDIT	PROGRAMME	Prévisions 2012-2013	Prévisions 2011-2012	Différence entre 2012-2013 et 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
2301	Programme - Ombudsman Ontario	11 159 300	10 782 400	376 900	10 183 818
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**11 159 300**	**10 782 400**	**376 900**	**10 183 818**
	Total - Charges de fonctionnement	11 159 300	10 782 400	376 900	10 183 818
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	**11 159 300**	**10 782 400**	**376 900**	**10 183 818**

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301

L'ombudsman est un officier de l'Assemblée législative qui fait directement rapport à l'Assemblée. Son mandat est énoncé dans la *Loi sur l'ombudsman*. L'ombudsman publie le rapport annuel exigé par la Loi, ainsi que, tout au long de l'année, des rapports spéciaux sur des enquêtes systémiques menées par l'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman.

L'ombudsman enquête sur les plaintes concernant l'administration d'organismes gouvernementaux de la province de l'Ontario et fait des recommandations en vue d'améliorer les politiques, programmes et services gouvernementaux. L'ombudsman peut enquêter sur des plaintes individuelles et systémiques présentées par des membres du public, des députés ou de son propre chef. Les services de l'ombudsman sont gratuits.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Bureau de l'ombudsman a enregistré une hausse de 27 % du nombre de dossiers, avec plus de 18 500 plaintes reçues. Il semble bien que ce chiffre sera dépassé en 2012 2013. Le Bureau de l'ombudsman a un effectif de 86 ETP, dont 63 membres du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB). La convention collective actuelle du Bureau vient à expiration le 31 mars 2013.

L'ombudsman examine également les plaintes de citoyens concernant des réunions à huis clos en vertu de la Loi sur les municipalités, lorsqu'aucun enquêteur municipal n'est en poste. Cette compétence a été ajoutée en 2008 et mise en œuvre à partir des ressources existantes, sans hausse connexe du budget de fonctionnement du Bureau. L'ombudsman publie également un rapport annuel sur les enquêtes menées par son bureau concernant les réunions à huis clos, ainsi que des rapports spéciaux sur des enquêtes précises.

Le Bureau de l'ombudsman est très présent sur les médias sociaux. Les particuliers peuvent communiquer avec le Bureau pour déposer une plainte en personne, par écrit, en appelant une ligne sans frais, par courriel, par Internet ou au moyen d'une application Web pour mobiles. Le Bureau donne de nombreux renseignements concernant ses activités et certaines enquêtes, en français et en anglais, sur son site Web (www.ombudsman.on.ca).

SOMMAIRE - CRÉDIT

($)

POSTE Nº	POSTE	Prévisions 2012-2013	Prévisions 2011-2012	Différence entre 2012-2013 et 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Ombudsman	11 159 300	10 782 400	376 900	10 183 818
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**11 159 300**	**10 782 400**	**376 900**	**10 183 818**
	Total - Charges de fonctionnement	**11 159 300**	**10 782 400**	**376 900**	**10 183 818**

PROGRAMME - OMBUDSMAN ONTARIO - CRÉDIT 2301, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

($)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2301-1	Ombudsman	
	Traitements et salaires	7 271 700
	Avantages sociaux	1 672 500
	Transports et communications	593 000
	Services	1 373 200
	Fournitures et matériel	248 900
	Total à voter - Charges de fonctionnement	**11 159 300**
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme - Ombudsman Ontario	**11 159 300**